

elle sont victimes de circonstances qu'elles n'ont pas fait naître elles-mêmes. Elles ont entrepris des travaux pour alléger le chômage depuis quelques années, travaux qui ont entraîné une lourde dette dont elles ont à payer les intérêts et le fonds d'amortissement. Dans quelques villes, plus de 30 p. 100 du revenu est affecté au fonds d'amortissement et au service des intérêts. Il en résulte que les taxes sont élevées, surtout dans les grandes villes. Conséquemment l'industrie du bâtiment est dans le marasme; on ne peut pas faire aux édifices les réparations importantes qui s'imposent. Et pourtant, s'il est au Canada une industrie qui devrait être améliorée, c'est bien celle du bâtiment, surtout dans les grandes villes. Ces réparations ne peuvent pas se faire si l'industrie du bâtiment ne marche pas, et l'on n'entreprend pas de constructions dans les circonstances actuelles, alors que les municipalités se trouvent accablées de dettes et forcées de taxer à la limite pour liquider leurs dettes ou payer chaque année l'intérêt et le fonds d'amortissement. Le seul moyen d'encourager la construction dans les grandes villes est de réduire les taxes. Toute mesure tendant à réduire les taxes dans ces villes aura pour effet d'activer la construction; et toute amélioration qui se fera aura une répercussion favorable sur tout le commerce au Canada.

J'insiste là-dessus et aussi sur les difficultés dans lesquelles se débattent aujourd'hui les municipalités. Je vois d'un bon œil le projet en question. Je crois que le ministre a entouré ce projet de sauvegardes qui suffiront si on les maintient. Nous connaissons les gouvernements, nous connaissons la politique, et une loi de ce genre nous effraie quelque peu. Je ne voudrais pas voir adopter de loi qui encouragerait une municipalité à entreprendre des travaux susceptibles d'augmenter le fardeau qui l'accable et d'éloigner le moment où l'on pourra se livrer avec profit à l'industrie de la construction.

M. ROSS (Saint-Paul's): Nous devons faire face dans la ville de Toronto à un problème très grave, relativement à l'agrandissement du système de traitement des eaux d'égouts. Je ne sais si l'on pourrait dire que ce sont là des travaux rentables, mais ils sont absolument nécessaires, et il est de plus très important que nous entreprenions des ouvrages dans la ville de Toronto, afin d'y remédier au chômage. L'aménagement actuel pour le traitement des eaux d'égouts est tout à fait insuffisant. Les eaux d'égouts sont déversées dans le lac sans être traitées—c'est-à-dire qu'elles le sont, mais nous ne savons pas quelle partie de ces eaux bénéficie du traitement. Il s'agit là de vastes travaux, qui coûteront passablement cher, mais qu'il est très impor-

tant d'exécuter. La ville de Toronto ne veut pas entreprendre des travaux inutiles. On a mentionné plusieurs autres projets, mais nous voulons voir exécuter des travaux utiles, où les fonds seront dépensés profitablement. Des travaux visant à améliorer le système de traitement des eaux d'égouts à Toronto seraient à l'avantage non seulement de cette municipalité, mais de toutes celles qui sont situées sur les grandes voies navigables de Toronto jusqu'à l'océan. Et c'est là un point important. Non seulement ces égouts affectent-ils la santé des gens, à l'heure actuelle, mais ils tuent le poisson du lac. Serait-il possible, afin de lui permettre d'entreprendre des travaux de ce genre, soit de garantir les obligations de la ville de Toronto, soit de lui prêter une somme suffisante pour en exécuter une partie? Ces travaux seraient d'une très grande utilité, mais la ville ne peut s'y lancer sans aide. J'aimerais que le Gouvernement fasse quelque chose dans ce sens.

L'hon. M. DUNNING: Aucune des dispositions de cette loi n'autorise le gouvernement fédéral à garantir les obligations d'une municipalité quelconque. J'avais l'impression que le crédit de la ville de Toronto était des meilleurs, et je ne doute pas qu'il lui soit possible de trouver les fonds nécessaires pour entreprendre un ouvrage quelconque. Bien que les travaux qu'a mentionnés l'honorable député ne soient peut-être pas rentables, il y aurait sans doute moyen d'exécuter à Toronto, en vertu de ce plan, plusieurs entreprises rentables, qui, en aidant la municipalité à rétablir son crédit, lui permettrait d'entreprendre d'autres travaux non rentables.

M. HARRIS: Des travaux d'agrandissement d'un hôpital constituerait-ils une entreprise rentable?

L'hon. M. DUNNING: Cela dépend entièrement de la loi provinciale. Certains hôpitaux se suffisent à eux-mêmes; d'autres doivent être subventionnés.

M. ROSS (Saint-Paul's): En ce qui concerne les travaux ayant trait au traitement des eaux d'égouts, je ne sais pas d'entreprise à Toronto qui pourrait fournir du travail à un plus grand nombre de personnes; je ne crois pas, cependant, que la municipalité puisse emprunter des fonds à deux pour cent. Mais elle le pourrait avec l'aide du gouvernement fédéral, à qui il n'en coûterait rien.

L'hon. M. ROGERS: Il y a un aspect de la résolution que je désire souligner. Bien que le texte ne l'indique pas, elle fait, en réalité, partie du programme soumis par le Gouvernement en vue d'alléger le chômage, et nous devrions envisager la loi à ce point de vue.